

COMMENT LA FRANCE INDEMNISERA-T-ELLE LES VICTIMES DES ESSAIS NUCLEAIRES ?

Après les mensonges, un camouflet

PAR JEAN-LUC SANS, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES VÉTÉRANS DES ESSAIS NUCLEAIRES.

Il y a cinquante ans, la France accédait à la cour des grandes puissances militaires en déclenchant un séisme dans le Sahara. C'était le premier essai nucléaire d'une longue série s'achevant le 27 janvier 1996, en Polynésie.

Pendant donc trente-six ans, la France a procédé à 210 essais qui ont engendré 204 retombées aériennes et 41 fuites souterraines.

Mais nous sommes au XXI^e siècle et l'Etat, dans sa grande mansuétude, recon-

Mais l'ensemble de ce dispositif global d'indemnisation (loi et décret) est manifestement destiné à exclure le plus grand nombre de victimes possible du champ de la reconnaissance et de l'indemnisation.

Donc, ami vétéran des essais nucléaires, si tu te trouvais à l'heure H, le jour J, dans la zone Z, tel que le définira la commission chargée d'instruire ton dossier de demande d'indemnisation, en gros, si tu as été suffisamment inconscient pour stationner à proximité immédiate d'un tir aérien, et que

l'alcool car il est bien connu que ces deux substances sont largement plus nocives qu'une retombée radioactive...

Quant à toi, habitant au Sahara ou en Polynésie, rassure-toi, la France a enfoui ses déchets dans le sable ou au fond du lagon, tu ne risques rien tant qu'un vent mauvais ne viendra pas désensabler l'ensemble ou qu'un séisme n'engendrera pas un tsunami radioactif dans le Pacifique, après tout, les sables du Sahara sont stables et l'atoll de Moruroa est simplement fendu.

En tout cas, les associations ne se contenteront pas de ce camouflet pour acquitter l'Etat de sa dette envers les veuves présentes et futures, les malades souffrant aujourd'hui et ceux qui souffriront demain, tous ces vétérans encore en bonne santé mais qui de par leur séjour sur zone ont été, jusqu'en 1996, irradiés, et de ce fait, se trouvent aujourd'hui en danger de mort. Nous ne pourrions pas non plus tolérer qu'aucune véritable étude environnementale et indépendante ne puisse établir un état des lieux et encadrer une décontami-

nation sérieuse et efficace, ni que des ONG médicales ne soient pas missionnées pour assurer un véritable suivi médical auprès des populations locales.

Les associations Aven et Moruroa et Tatou continueront donc le combat pour que soit véritablement établies vérité et justice et qu'enfin un texte législatif digne de ce nom prenne en compte la présomption d'origine, la création d'un fonds d'indemnisation, la révision de zones géographiques des retombées, la prise en compte des conséquences environnementales, l'accès pour les ayants droit à l'indemnisation de leurs préjudices propres, l'élargissement de la liste des maladies en cohérence avec celle de l'UNSCLEAR (comité scientifique des Nations unies sur les effets des rayonnements atomiques), un titre de reconnaissance et, au nom constitutionnel du principe de précaution, un suivi médical pour l'ensemble du personnel civil et militaire ayant séjourné sur un site d'essai jusqu'en 1998. Bref, nous continuerons jusqu'à obtenir vérité et justice.

Pendant trente-six ans, la France a procédé à 210 essais qui ont engendré 204 retombées aériennes et 41 fuites souterraines.

naît et indemnise les 150 000 participants à ces essais et se fand, pour ce faire, d'une loi et d'un décret d'application.

En effet, le 5 janvier dernier, la loi de reconnaissance et d'indemnisation des victimes des essais nucléaires est parue au *Journal officiel* et son décret d'application va, ces jours-ci, être présenté au Conseil d'Etat.